

## Compte-rendu Comité Consultatif Rue du Moulin

Lundi 27 juillet 2020 (18h00 – 19h00)

### Ordre du jour :

- Projet de vélorue
- Circulation, sens unique

### Présents :

Elus : *Michaël Saintaubin, Eric Kreiner, Raphaële Deprost, Thierry Mosser, Jean-Marc Lotz*

Services Oberhausbergen : *Yaël Hubert*

Services EMS : *Hervé Aron (chef de service – Direction Mobilité, Espaces Publics et Naturels / Programmation, études pré opérationnelles et évaluation)*

CADR67 : *Dominique Montero*

Habitants de la rue du Moulin & environs : *Jean ERFURTH (16 rue du Moulin), Claude & Brigitte MAURER (4 rue du Moulin), Danièle & Laurent DIETRICH (rue Erckmann Chatrian)*

### Récapitulatif :

M. SAINTAUBIN salue les personnes présentes et les remercie de prendre part à cette concertation citoyenne, initiée dans le cadre des « comités consultatifs ».

Les échanges portent principalement sur :

- 1) Projet de vélorue.

Mme DEPROST explique que l'Eurométropole de Strasbourg (EMS) a proposé dans le cadre du vote du budget supplémentaire 2020, une enveloppe exceptionnelle de 1,5 M€ (répartie à parts égales entre d'une part Strasbourg et d'autre part l'ensemble des communes), dédiés à des projets de continuités cyclables. Cette dotation est conditionnée selon les principes suivants :

- Pouvoir démarrer les travaux rapidement
- Assurer des continuités cyclables ou traiter des ruptures d'itinéraires,
- Résorber les points noirs accidentogènes,
- Répondre à des demandes récurrentes des communes

Mme DEPROST indique que la commune a soumis 3 projets de vélorue à l'EMS : rue Jacques Prévert, rue des Vignes et rue du Moulin. Seules les 2 dernières rues ont eu un avis de principe favorable de la part de l'EMS et peuvent donc faire l'objet d'aménagements.

La réunion de ce soir concerne le projet de vélorue sur la totalité de la rue du Moulin.

M. ARON présente le principe de vélorue :

- un marquage au sol avec un chevron présent sur toute la largeur de la voie de circulation ;
- le panneau ci-dessous, implantés aux extrémités de la vélorue



Dans une vélorue, les voitures restent derrière les cyclistes, et ne les dépassent pas.

M. ARON précise que les projets de la rue du Moulin et de la rue des Vignes validés par l'EMS passeront en Conseil Communautaire fin août 2020.

M. SANTAUBIN ajoute que l'intérêt de la vélorue est que le cycliste roule au milieu de sa voie, afin de ne pas tenter l'automobiliste qui voudrait le dépasser.

Un riverain interroge les élus sur la signalisation et sur les accès futurs des nouvelles constructions Kaufmann & Broad ; il s'inquiète notamment de l'arrivée de nouveaux habitants et du stationnement croissant sur le domaine public.

M. SANTAUBIN est conscient que la commune manque de transports en commun et Mme DEPROST ajoute que la commune manque également d'itinéraires cyclables sécurisés.

Pour M. LOTZ, le principe de la vélorue est de rendre visible le vélo/cycliste et de rappeler aux automobilistes que des vélos circulent..

Mme DEPROST ajoute que la vélorue peut également être bénéfique pour l'automobiliste qui se pose souvent la question s'il peut doubler ou pas, y a-t-il suffisamment de place, etc... cela génère du stress, alors qu'avec la vélorue, la question ne se pose plus.

L'idée est de faire un double sens cycliste avec d'un côté une vélorue. Une limitation de la vitesse dans la rue du Moulin à 30km/h permettrait d'accompagner le marquage et l'identification de la vélorue.

M. ARON précise qu'en zone 30 avec un sens unique, le cycliste peut venir à contre-sens sans marquage.

Une riveraine s'inquiète du report de circulation qui pourrait se produire dans la rue Voltaire, qui est déjà une rue relativement étroite et à double-sens.

## 2) Projet de sens unique sur la totalité de la rue du Moulin.

Selon la plupart des riverains, instaurer un sens unique sur une partie de la rue du Moulin sans faire l'ensemble n'a pas de sens. Il faudrait plutôt traiter l'ensemble de la rue, voire réfléchir à la circulation globale du quartier, comme sud-ouest -> nord-est pour la rue du Moulin et l'autre sens par la rue Voltaire. En attendant, le sens unique augmentera la circulation rue Voltaire sur la portion entre la rue Erckmann Chatrian et la rue Louis Pasteur, mais réduira le trafic sur les rues Brant et Pasteur.

Certains riverains sont régulièrement inquiets pour la sécurité des enfants et des jeunes qui utilisent la rue du Moulin pour se rendre au parc, au foot ou au citystade.

Si un sens unique est mis en place, il serait nécessaire de limiter physiquement la vitesse à 30 km/h en ajoutant du stationnement avec un marquage au sol, en quinconce. Des panneaux sont également à rajouter.

Par ailleurs, la partie déjà à sens unique vers la rue de la Victoire n'est pas toujours respectée. Le passage en sens unique sur l'intégralité de la rue devrait diminuer les fraudes.

Remarque : Le panneau d'entrée de ville au carrefour rue du Moulin / rue de la Victoire avec le panneau sens interdit en dessous porte à confusion : pourquoi ne pas enlever ce panneau d'entrée d'agglomération, surtout qu'au carrefour rue de la Paix / rue de la Victoire, il n'y en a pas.

Dans le cas du sens unique sur la rue du Moulin, le contre sens cyclable devra se faire avec une bande cyclable. Il faudra vérifier s'il est possible avec la bande cyclable de créer et marquer du stationnement en quinconce.

## 3) Divers.

Les notions techniques ne sont pas connues de tous, comme la différence entre vélorue et zone de rencontre (il en est de même pour zone 30 et zone limitée à 30). M. ARON explique que ce ne sont pas du tout les mêmes procédures et précise ce qu'est une zone de rencontre (piéton prioritaire sur le cycliste, lui-même prioritaire sur l'automobiliste, avec une vitesse limitée à 20 km/h) et les aménagements adéquats (pas de trottoirs, piétons mélangés avec cyclistes et voitures)

Des riverains souhaiteraient qu'une zone de rencontre soit créée et que des places de stationnements soient ajoutées, avec un marquage au sol. La zone de rencontre pourrait en effet être adaptée pour le tronçon de la boulangerie (tronçon en pavés entre la rue du Gal de Gaulle et le parking du stade), mais une zone de rencontre fonctionne mieux si elle est en double sens. Le marquage au stationnement en quinconce pourra cependant permettre de faire circuler les véhicules à 20 km/h.

Les riverains nous indiquent qu'il n'y pas vraiment de problème de circulation, celle-ci étant plus fréquente aux heures de pointe. Tous demandent à ce que des panneaux de limitation de vitesse soient ajoutés.

Un riverain demande pourquoi le cheminement Dorfgraben n'est pas utilisé / aménagé pour les cyclistes et les piétons.

Les élus expliquent que ce chemin faisait aussi partie des demandes de la commune, mais son aménagement complet, type voie verte, est beaucoup plus onéreux. Par ailleurs, des acquisitions foncières restent encore à faire pour atteindre la largeur optimale. Néanmoins, il sera aménagé dans un premier temps pour les piétons à l'échéance 2021.

Les riverains insistent encore une fois sur la signalisation, la mise en place de panneaux de signalisation supplémentaires, que ce soit pour limiter la vitesse ou pour l'instauration d'une vélorue.

Remarque : Le panneau « Attention changement de sens de direction » est devenu obsolète, il peut être déposé.

## **Conclusion :**

Compte-tenu de ces échanges, les élus et l'EMS vont travailler sur un plan précis pour présenter la vélorue, le sens unique, la signalisation, les stationnements et autres aménagements. Ce plan sera proposé aux riverains lors d'une prochaine rencontre sur site.

Les riverains demandent à ce que ce plan soit affiché sur un grand panneau pour qu'il puisse être plus facilement consultable, car les uns et les autres n'utilisent pas l'outil informatique et ne consultent donc que très peu le site internet de la Ville ou la page Facebook. Le coût d'un panneau n'avait pas été envisagé.

Le projet de vélorue est une opportunité pour Oberhausbergen d'accélérer son programme de développement du vélo et d'apaisement de la circulation, il se fait grâce au budget exceptionnel débloqué par l'EMS et concerne, notamment au niveau du coût, principalement du marquage au sol et de la signalisation. Pour des travaux plus conséquents, d'autres demandes seront à réaliser auprès de l'EMS.